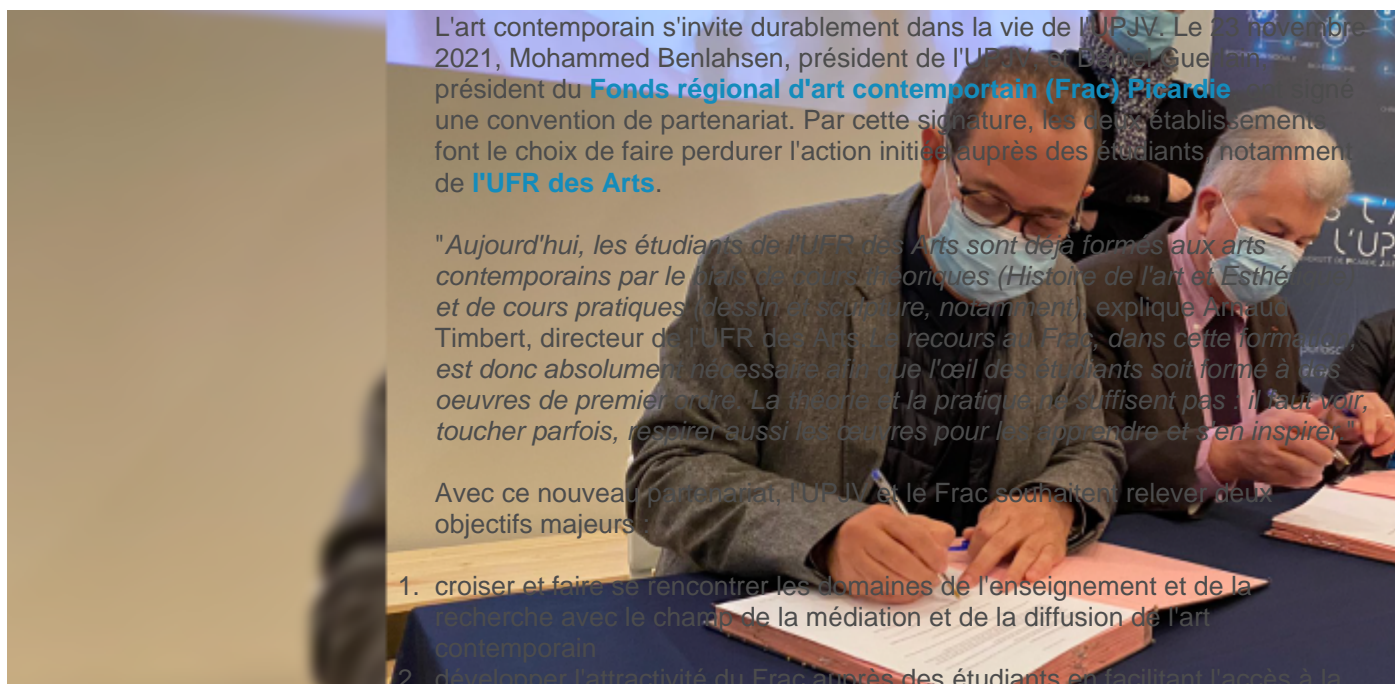


Formation et art contemporain : l'UPJV et le Frac Picardie signent une convention de partenariat

Le 23 novembre 2021, l'UPJV et le Fonds régional d'art contemporain (Frac) Picardie ont signé une convention de partenariat. Objectifs de ce document stratégique : renforcer les liens entre les deux établissements, établir les modalités d'une coopération scientifique et culturelle pérenne.



L'art contemporain s'invite durablement dans la vie de l'UPJV. Le 23 novembre 2021, Mohammed Benlahsen, président de l'UPJV et Emmanuel Guerin, président du **Fonds régional d'art contemporain (Frac) Picardie** ont signé une convention de partenariat. Par cette signature, les deux établissements font le choix de faire perdurer l'action initiée auprès des étudiants, notamment de **l'UFR des Arts**.

"Aujourd'hui, les étudiants de l'UFR des Arts sont déjà formés aux arts contemporains par le biais de cours théoriques (Histoire de l'art et Esthétique) et de cours pratiques (dessin et sculpture, notamment), explique Amaud Timbert, directeur de l'UFR des Arts. Le recours au Frac, dans cette formation, est donc absolument nécessaire afin que l'œil des étudiants soit formé à des oeuvres de premier ordre. La théorie et la pratique ne suffisent pas : il faut voir, toucher parfois, respirer aussi les œuvres pour les apprendre et s'en inspirer."

Avec ce nouveau partenariat, l'UPJV et le Frac souhaitent relever deux objectifs majeurs :

1. croiser et faire se rencontrer les domaines de l'enseignement et de la recherche avec le champ de la médiation et de la diffusion de l'art contemporain
2. développer l'attractivité du Frac auprès des étudiants en facilitant l'accès à la documentation relative à la création artistique contemporaine et en accompagnant sur les étapes et ressources de professionnalisation autour des métiers de l'art contemporain

Signature de la convention de partenariat entre l'UPJV et le Frac Picardie

Attractivité, thématiques de recherche, formation professionnelle

Au-delà de sa volonté de travailler mutuellement à la reconnaissance de leur expertise, la convention de partenariat signée entre l'UPJV et le Frac doit permettre :

- de doper l'attractivité du Frac auprès des étudiants de l'UPJV, des doctorants, des enseignants-chercheurs et proposer de nouveaux rendez-vous culturels (programmation artistique, rencontres, colloques, etc.)
- de collaborer à des programmes scientifiques, culturels, artistiques
- d'accueillir des expositions proposées par le Frac au sein des locaux de l'UPJV
- de développer des thématiques de recherche communes, en lien avec les unités de recherche de l'UPJV

d'accueillir des étudiants dans le cadre de la formation professionnelle (stages, recherche, etc.)

"Cette convention s'inscrit dans la continuité de nos partenariats antérieurs, conclut Arnaud Timbert, directeur de l'UFR des Arts. Mais elle a cependant une ambition forte : être au fondement d'une venue de l'art contemporain, par le biais d'expositions d'œuvres à l'UFR des Arts, et plus largement à l'UPJV. Mettre l'art contemporain à l'université est notre volonté."

À LIRE AUSSI

[Webinaires « Les Mardis de l'International »](#)

[Journées de l'Ethique et de l'Intégrité Scientifique](#)

[Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie](#)
